

PAR COURRIEL ET PAR POSTE

Le 1^{er} juin 2006

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser le projet
de prise en charge de l'alimentation électrique
de la région de Schefferville
Dossier Régie : R-3602-2006
Notre dossier : R000214 YF**

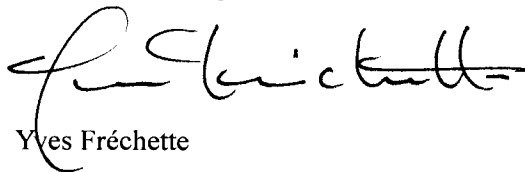
Chère consoeur,

La présente donne suite à la décision D-2006-91 du 31 mai 2006 concernant le dossier décrit en rubrique.

À la décision susdite, la Régie demande au Distributeur de transmettre copie de l'avis public et de la décision aux communautés de la région de Schefferville.

Le Distributeur souhaite informer la Régie qu'il s'est conformé à cette demande spécifique et que la décision susdite fut transmise par télécopieur et poste aux représentants des communautés de Schefferville.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Yves Fréchette

/nm